

OBJET : Loir-et-Cher Numérique

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la rédaction des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et décide de lui transférer la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Le conseil communautaire confirme ainsi la décision de principe délibérée en séance du 3 octobre 2013 d'adhérer au syndicat mixte ouvert.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2014

Le Président propose au conseil communautaire de débattre sur les orientations budgétaires 2014 à partir du support suivant communiqué à chaque délégué communautaire :



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) vise à préparer le budget pour l'année à venir sur les bases du contexte socio-économique et de la situation financière de la collectivité.

ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL

La loi de programmation des finances publiques 2012-2017 prévoit que les collectivités territoriales participent à l'effort de redressement des comptes publics. Cela a entraîné un gel du concours financier de l'état en 2013 et une diminution, portée à 1,5 milliards d'euros par an, est prévue pour 2014 et 2015 en ce qui concerne l'enveloppe normée des concours de l'état aux collectivités locales.

L'équilibre devra pourtant être atteint, avec des recettes en baisse et des dépenses qui subissent une forme d'augmentation « naturelle » (revalorisation des contrats, augmentation des fluides ...) ; l'augmentation des prix à la consommation étant prévue à 1,3% en 2014.

De plus, l'état souhaite poursuivre le renforcement des dispositifs de péréquation en augmentant le montant des dotations de péréquation au sein de la DGF, par une minoration des compensations d'exonération de fiscalité directe locale.

Le FPIC subira également une hausse conséquente puisqu'il passera au niveau national de 360 millions d'euros à 570 millions d'euros.

Les critères de prélèvement et d'attribution du fonds seront à nouveau modifiés pour 2014 : le gouvernement propose le relèvement de 20 à 25% de la pondération du revenu par habitant, dans l'indice synthétique utilisé pour le calcul.

SITUATION FINANCIÈRE DE CŒUR DE SOLOGNE



Sans majoration de fiscalité depuis la création de la communauté de communes, Cœur de Sologne gère les services transférés et investit régulièrement.

En 2012 et 2013, aucun recours à l'emprunt n'a été réalisé et avec une annuité de 51 035 € au budget principal, la collectivité est très peu endettée en comparaison avec les collectivités de même taille (rapport de 1 à 4 en 2012 en € par habitant).

.../...

.../...

Cela permet de conserver une capacité de financement pour l'avenir.

La communauté de communes continue également à reverser une attribution de compensation importante à chaque commune puisque, depuis l'origine, toute la fiscalité « professionnelle » est redonnée aux communes membres déduction faite des services transférés. Aucune retenue (pour des charges de structures par exemple) n'a jamais été opérée.

Une gestion rigoureuse permet de constater une stabilité des comptes et des résultats annuels excédentaires.

Notons toutefois, qu'en cette fin d'année 2013, de nombreuses dépenses nous sont quasiment imposées sans que cela ne relève de notre initiative. Diverses collectivités prennent des décisions qui impacteront notre budget.

Il sera difficile de conserver nos marges de manœuvre si les communautés de communes sont systématiquement impliquées dans des financements d'activités connexes et/ou d'investissements décidés par d'autres donneurs d'ordres.

Il nous faudra composer.

**BUDGET
2014**

PROJETS DU BUDGET GÉNÉRAL 2014

Globalement, le **fonctionnement** de Cœur de Sologne sera identique à l'exercice écoulé.

Les équipements n'évoluent pas et la masse salariale sera reconduite en nombre (pas de recrutement envisagé). Par contre, il faudra tenir compte des réformes annoncées de revalorisation des grilles des agents relevant de la catégorie C qui représentent 65% de notre personnel, tout en notant le gel du point d'indice pour 2014.

Les évolutions d'échelons seront également prises en compte ainsi que l'augmentation des cotisations qui se poursuit.

Il faudra ajouter aux dépenses de fonctionnement de Cœur de Sologne les dépenses nouvelles issues des décisions de fin d'année 2013 ou de dépenses suggérées :

- cotisation au Pays de Grande Sologne,
- participation financière pour la mise en place de la marque Sologne (non encore délibérée),
- participation financière au PAÏS.

Par contre les recettes en provenance de l'état seront elles diminuées, il faudra redoubler de prudence dans le chiffrage.

Pour **l'investissement**, plusieurs projets seront soumis à réflexion :

- enveloppe réservée aux travaux réguliers sur le patrimoine relevant de notre responsabilité,
- enveloppe à prévoir pour l'aide au développement économique,
- salle d'activité à Souvigny-en-Sologne,
- salle d'activité à Chaon,
- halle sportive à Vouzon,
- surface sportive à Nouan-le-Fuzelier,
- aménagement du coin jeunesse de la médiathèque,
- travaux de voirie,
- bassins inox à la piscine de Nouan-le-Fuzelier,
- travaux de rafraîchissement et de structure sur le local administratif (dont adaptation à la nouvelle taille de l'assemblée),
- aménagement numérique,
- aide au financement de la boulangerie de Chaon,
- Sologne à vélo (liaison entre Lamotte-Beuvron et Chaumont-sur-Tharonne) et passerelle (?),
- Véhicule pour le matériel sportif « mobil sport ».

Sans préjuger de l'intérêt de telle ou telle opération, il faudra raisonnablement programmer un étalement, financièrement nécessaire, de ces projets.

Et pour les budgets annexes, le SPANC fonctionnera encore avec une activité minimum et le budget des zones d'activités devra conserver une capacité à réaliser des travaux neufs (nouveaux branchements par exemple) et la réfection du rond-point d'entrée à l'intérieur de la zone des hauts noirs.

.../...

CONCLUSION

Malgré une ambition de développement raisonnée, force est de constater que la collectivité est de plus en plus soumise à des décisions exogènes qui impactent les dépenses et les recettes.

Il devient compliqué de gérer et d'avoir une vision de l'avenir.



Le conseil communautaire procède au débat.

La majorité des projets d'investissement est validée à l'unanimité. Seuls les équipements sportifs nouveaux ne reçoivent pas l'agrément des 4 délégués de Lamotte-Beuvron qui quittent la salle à 20h15.